

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six avril à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/04/2021

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Odile SINQUIN, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Manuel ROBLIN et Jérôme MALADRY

Absents excusés : Monsieur Kévin GENTREAU.

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020 ECOLE PUBLIQUE GASTON RAMON

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de Moutiers-les-Mauxfaits sollicite une participation de 626.00€ par élève, pour les frais de fonctionnement de l'école publique Gaston Ramon, pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser cette participation pour les 4 élèves concernés, soit **2 504.00€**.

TRAVAUX DES TROTTOIRS RUES DU CALVAIRE, DE LA TONNELLE ET DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a été amené à voter une demande de subvention dans le cadre du contrat Vendée Territoires concernant la création de trottoirs PMR sur des portions de rues, à l'entrée ouest du bourg.

Il convient désormais de valider le devis établi par EIFFAGE, qui s'élève à la somme de 30 105,00 € HT. La participation du département s'élèverait à 14 081,68 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les travaux.

ACQUISITION TERRAIN RUE DU CALVAIRE

Par ordonnance du 25 Janvier 2021, Monsieur le Juge-Commissaire de la liquidation judiciaire de Monsieur et Madame BEISHON, a autorisé la vente à la commune de La Jonchère d'un terrain en friche, laissé à l'abandon, sis 7 et 9 rue du Calvaire, cadastré section ZD N° 150 et 151 pour une superficie totale de 3 824 m², moyennant le prix de 3 800,00€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir ce terrain au prix de 3 800.00€ ;
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant cette affaire et signer les documents correspondants.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame CAPELLE s'occupe désormais du gardiennage de l'église quotidiennement. Son indemnité de gardiennage pour 2021 est fixée à 479.86 € conformément au plafond indemnitaire indiqué par la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour verser une indemnité de gardiennage de 479.86€ à Madame CAPELLE et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association des Anciens Combattants UNC section du Givre/La Jonchère/Saint-Sornin sollicite une subvention auprès de la commune pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 50 € à cette association et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

TRANSFERT DE DELEGATION DE COMPETENCE DROIT PREEMPTION URBAIN

Suite à la prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à Vendée Grand Littoral du 16 mars dernier, le transfert de la compétence PLU emporte avec lui, et ce de plein droit, le transfert du Droit de Préemption Urbain. La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral était donc compétente pour préempter depuis le 16 mars 2021.

Le Droit de Préemption Urbain est redélégué partiellement aux communes à compter du 7 avril 2021.

Il vous est demandé de transmettre la délégation de compétence à Monsieur le Maire à compter du 7 avril 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de transférer la délégation de compétences à Monsieur le Maire à compter du 7 avril 2021.

Demande de subvention amendes de police

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est possible de bénéficier d'une subvention des Amendes de Police, à hauteur de 20% du montant HT des travaux, dans le cadre de la création des trottoirs PMR sur des portions de rues, à l'entrée ouest du bourg.

Un devis a été établi par EIFFAGE, qui s'élève à la somme de 30 105,00 € HT. La subvention s'élèvera à la somme de 6 021,00€.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les travaux, à établir le dossier de demande de subvention et à signer tous documents y afférents.

Questions diverses

- Dans le cadre du nouveau contrat de balayage, l'intervention de l'entreprise se fera les 1er et 3ème jeudi de chaque mois.
- la commémoration du 8 Mai aura lieu comme l'an dernier, avec un minimum de participants en raison de la crise sanitaire
- la Communauté de Communes va établir un schéma de gestion des eaux pluviales pour l'ensemble des communes qui veulent y adhérer. Le coût pour la commune serait de 1 339.00€.
- les boiseries extérieures du Café Epicerie vont donner lieu à une réfection de peinture, pour un montant de 1 055.00€ HT. Les travaux seront réalisés par l'entreprise POUPARD-JOQUET, titulaire du marché initial.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 31 Mai 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 28 Avril 2021

Le Maire